Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8970351
Centre d'intérêt: 815

Définition du domaine : musique, 1er et 2e cycles, secondaire / Direction générale des programmes, Direction de la formation générale. -- Version prélim. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, 1988.
16 p. ; 26 cm. -- (Document d information / Ministère de l'éducation du Québec, Direction générale des programmes)

Code: 16-3505-05 ; 8889-842.

ISBN 2-550-14608-5

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction de la formation générale

Descripteur(s): Musique • Programme d'études • Evaluation sommative • Elaboration d'examens • Secondaire (Ordre d'enseignement)

Cette "définition du domaine" sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme de musique pour des fins d'évaluation sommative. Elle a été préparée avec l'intention d'assurer une concordance entre ce programme d'études et tout instrument de mesure s'y rattachant et adopte la structure suivante: 1. synthèse des orientations, des connaissances et des habiletés relatives au programme; 2. organisation des éléments représentatifs du programme; 3. énumération des règles à respecter lors de la préparation d'un instrument d'évaluation. La "définition du domaine" constitue la première étape dans l'élaboration d'un instrument de mesure en évaluation sommative. Les étapes subséquentes sont la spécification de l'épreuve, la spécification des items et de la clé de correction.

Type de document: d

EDUQ
8970351

DOCUMENT D'INFORMATION

DÉFINITION DU DOMAINE

MUSIQUE
1er ET 2e CYCLES
SECONDAIRE

VERSION PRÉLIMINAIRE
NOVEMBRE 1988

Québec

DÉFINITION DU DOMAINE

MUSIQUE
1re ET 2e CYCLES
SECONDAIRE

VERSION PRÉLIMINAIRE
NOVEMBRE 1988

Direction générale des programmes
Direction de la formation générale

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1988

ISBN 2-550-14608-5

Dépôt légal — quatrième trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec

SOMMAIRE

Introduction	3
1 La synthèse du programme d'études	4
a) La synthèse des orientations	4
b) La synthèse des connaissances	4
c) La synthèse des habiletés	6
2 L'organisation des éléments représentatifs du programme	7
a) Les coordonnées du tableau	7
b) Les tableaux des 1er et 2e cycles de la définition du domaine	8
c) L'importance relative des éléments du tableau	12
3 L'énumération des règles à respecter lors de la présentation d'un instrument d'évaluation	13

SOMMAIRE

Introduction 3

1 La synthèse du programme d'études 4
a) La synthèse des orientations 4
b) La synthèse des connaissances 4
c) La synthèse des habiletés 6

2 L'organisation des éléments représentatifs du programme 7
a) Les coordonnées du tableau 7
b) Les tableaux des 1er et 2e cycles de la définition du domaine 8
c) L'importance relative des éléments du tableau 12

3 L'énumération des règles à respecter lors de la présentation d'un instrument d'évaluation 13

INTRODUCTION

La définition du domaine sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme de musique pour des fins d'évaluation sommative. Elle trace donc un portrait global du programme et, en aucun temps, ne doit le remplacer. Elle a été préparée avec l'intention d'assurer une concordance entre ce programme d'études et tout instrument de mesure[1] s'y rattachant.

Cette définition du domaine est structurée de la façon suivante[2]:

1. La synthèse du programme d'études;
2. L'organisation des éléments représentatifs du programme;
3. L'énumération des règles à respecter lors de la préparation d'un instrument d'évaluation.

La définition du domaine constitue la première étape dans l'élaboration d'un instrument de mesure en évaluation sommative. Les étapes subséquentes sont la spécification de l'épreuve[3], la spécification des items[4] et la rédaction des items et de la clé de correction.

---

1. *Instrument de mesure*: Ensemble d'items (voir définition ci-dessous) regroupés pour recueillir des données pertinentes [quant à l'évaluation, c'est-à-dire] quant au jugement à poser et à la décision à prendre. Cette expression est utilisée lorsqu'il s'agit indifféremment de test, d'épreuve, de grille d'observation, d'échelle d'appréciation ou autres. (Direction générale du développement pédagogique [MÉQ], *Éléments de docimologie–2: Lexique* [16–7265], mars 1984)

2. D'après le *Guide pour la construction d'instruments de mesure dans le cadre de la Banque d'instruments de mesure*, chapitres II et III, document de travail, B.I.M., septembre 1984, 16–7300–02, pp. 2 et 3.

3. *Épreuves*: autre appellation d'«examens».

4. *Items*: autre appellation de «questions d'examen».

1. LA SYNTHESE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

La synthèse du programme d'études est faite à partir des éléments suivants: les orientations, les connaissances et les habiletés. Cette section présente une synthèse de chacun de ces éléments.

a) La synthèse des orientations

L'éducation musicale au secondaire favorise une approche sensorielle de la musique dans la perspective d'un développement équilibré de la personnalité des jeunes. Loin de viser l'accumulation de connaissances théoriques, elle veut contribuer au développement physique, intellectuel, affectif et social des élèves. L'éducation musicale constitue pour eux une occasion privilégiée de se servir de leur imagination, d'élargir leurs moyens d'expression, de s'identifier à leur école et à leur groupe afin de s'ouvrir aux autres et au monde.

L'objectif global du programme de musique vise une meilleure perception et réaction au monde musical, deux éléments essentiels qui rendent les élèves aptes à vivre plus intensément des expériences esthétiques musicales.

Il apparaît que l'atteinte d'un tel objectif doit se faire au moyen de l'écoute, de l'expérience et de la création.

b) La synthèse des connaissances

Par *connaissances*, nous entendons, ici, des «éléments d'apprentissage» choisis en raison de l'expérience esthétique et musicale que l'élève sera amené à vivre à travers son programme de musique. La démarche pédagogique met donc l'accent sur l'expérience plutôt que sur la théorie.

Ces connaissances se regroupent en des composantes qui constituent la synthèse du programme.

COMPOSANTES	CONNAISSANCES se rapportant
Paramètres sonores	– à l'intensité, – au timbre, – à la durée, – à la hauteur,
Éléments de graphisme et de langage	aux principes élémentaires de la musique et de sa notation,
Éléments de technique	aux principes de base et à l'augmentation du seuil de performance de la technique vocale et instrumentale,
Éléments de structure	aux formes musicales,
Éléments d'histoire	aux différentes époques de l'histoire de la musique, à la vie des compositeurs, au style et à l'instrumentation de leurs œuvres

c) La synthèse des habiletés

Chaque habileté est définie à partir d'une réalité du programme d'études. À chacune d'elles correspond une liste de manifestations.

HABILETÉS	DÉFINITIONS	MANIFESTATIONS
Identifier	Connaître et comprendre les différentes composantes de la musique.	Discriminer, distinguer, différencier, repérer, dégager, ordonner, nommer, classifier, représenter, illustrer, transposer, compléter, etc.
Appliquer	Exploiter les différentes composantes de la musique par le moyen de la voix ou d'un instrument dans l'exécution d'un fragment ou d'une pièce musicale.	Reproduire, déchiffrer, transposer, jouer, chanter, interpréter, etc.
Synthétiser	Organiser les différentes composantes de la musique.	Inventer, composer, improviser, créer, transformer, etc.

2. L'ORGANISATION DES ÉLÉMENTS REPRÉSENTATIFS DU PROGRAMME D'ÉTUDES

La synthèse du programme prend la forme d'un tableau.

a) Les coordonnées du tableau

Ce tableau présente horizontalement (abscisse) les diverses **composantes** du programme et, verticalement (ordonnée), les **habiletés** qui résument le genre d'expériences esthétiques que doit vivre l'élève au regard de chacune de ces composantes.

COMPOSANTES / HABILETÉS	PARAMÈTRES SONORES	ÉLÉMENTS DE GRAPHISME ET DE LANGAGE	ÉLÉMENTS DE TECHNIQUE	ÉLÉMENTS DE STRUCTURE	ÉLÉMENTS D'HISTOIRE
IDENTIFIER					
APPLIQUER					
SYNTHÉTISER					

La rencontre d'une composante et d'une habileté donne lieu à une **dimension** dans laquelle se trouvent regroupés les éléments d'apprentissage visés par l'évaluation.

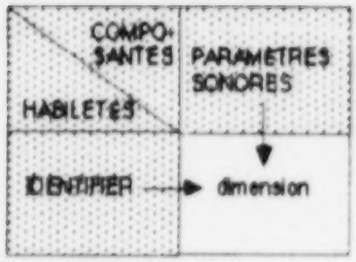

Cinq bandes contextuelles balayent le tableau horizontalement, de gauche à droite, sous les composantes. Issues du genre d'expériences esthétiques que l'élève est amené à vivre en classe, elles permettent de concrétiser les diverses situations d'évaluation.

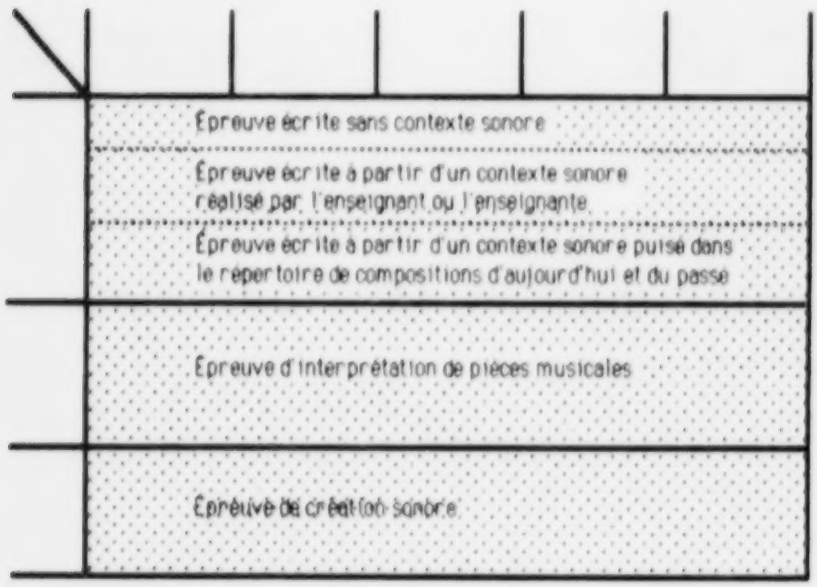

b) Les tableaux des 1er et 2e cycles de la définition du domaine

TABLEAU DES DIMENSIONS
de la définition du domaine
MUSIQUE
Secondaire – 1er cycle

Compo-santes / Habiletés	Paramètres sonores 40 %	Éléments de graphisme et de langage 30 %	Éléments de technique 20 %	Éléments de structure 10 %
Identifier 40 %	1a 8.1.1 à 8.1.5 1b 8.5.1 à 8.5.6 8.5.8 et 8.5.9 1c	2a 8.3.1 à 8.3.7 2b 8.6.1 et 8.6.2 8.5.1 à 8.5.6 8.6.3 2c		3a 3b 8.5.7 3c
Appliquer 50 %	4 8.3.1 ; 8.4.1 à 8.4.10 ; 8.6.1 et 8.6.2	Interprétation de pièces musicales		
Synthétiser 10 %	5 8.2.1 à 8.2.3	Création sonore		

TABLEAU DES DIMENSIONS
de la définition du domaine
MUSIQUE
Secondaire – 2e cycle

Compo-santes / Habiletés	Paramètres sonores 35 %	Éléments de graphisme et de langage 25 %	Éléments de technique 25 %	Éléments de structure 10 %	Éléments d'histoire 5 %
Identifier 40 %	1a 9.1 à 9.11 et 9.12 1b 9.51 à 9.53 et 9.55 1c	2a 2b 9.31 à 9.311 et 9.56 et 9.61 à 9.63 2c		3a 3b 9.57 à 9.59 3c	4a 9.510 4b 9.54 à 9.59
Appliquer 50 %	5 9.31 à 9.311, 9.41 à 9.43, 9.51 à 9.510, 9.62 et 9.63	Interprétation de pièces musicales			
Synthétiser 10 %	6 9.21	Création sonore			

En consultant le tableau, on dénombre cinq dimensions, au 1er cycle, et six dimensions, au 2e cycle. Chacune d'elles comporte des numéros de code qui correspondent aux objectifs terminaux du programme concernés par la rencontre d'une composante et d'une habileté. On s'aperçoit alors que chaque dimension correspond à un ou à plusieurs modules du programme.

1er cycle:

DIMENSIONS	MODULES
1 a)	Environnement sonore
1 b)	Littérature musicale
2 a)	Langage musical
2 b)	Littérature musicale Graphisme
3 a)	Littérature musicale
3 b)	Littérature musicale
4)	Langage musical Exécution Graphisme
5)	Création Graphisme Tous les modules

2e cycle:

DIMENSIONS	MODULES
1a)	Environnement sonore
1b)	Littérature musicale
2a)	Langage musical
2b)	Littérature musicale Graphisme
3a)	Littérature musicale
3b)	Littérature musicale
4)	Littérature musicale
5)	Langage musical Exécution Littérature musicale Graphisme
6)	Création Graphisme Tous les modules

On remarque que certaines dimensions sont inexistantes et qu'elles sont alors remplacées par des surfaces texturées. On remarque également que certaines dimensions ne comportent pas de divisions verticales entre les composantes. Cela se justifie du fait que les habiletés à appliquer et à synthétiser, dans les contextes de l'exécution et de la création, sont des habiletés d'intégration des connaissances.

c) L'importance relative des éléments du tableau

Une définition du domaine suppose que l'on y indique l'importance qui sera accordée à chaque composante et à chaque habileté quand viendra le temps de construire un instrument de mesure en évaluation sommative. Dans le tableau, la pondération des composantes et des habiletés a donc été déterminée en pourcentage à partir d'une évaluation de leur importance relative dans le programme. Le calcul des pourcentages de chaque dimension s'effectue en multipliant le pourcentage accordé à une composante donnée par le pourcentage accordé à l'habileté que l'on veut lui accoler (spécification de l'épreuve).

3. L'ÉNUMÉRATION DES REGLES À RESPECTER LORS DE LA PRÉPARATION D'UN INSTRUMENT D'ÉVALUATION

Un tableau ne peut tout contenir. Il faudra le faire suivre de certaines regles qui permettront de cerner le contexte d'application et de réalisation dans lequel seront observés les comportements recherchés.

1) Toutes les dimensions non texturées (avec fond blanc) du tableau feront l'objet de mesure.

2) Les items se rapportant à l'habileté *identifier* seront présentés à partir d'une situation d'écoute pour une proportion d'au moins 60 % et feront l'objet d'une épreuve écrite.

   Les dimensions concernées par l'habileté *identifier* sont les dimensions 1a, 1b, 1c, 2a, 2b, 2c, 3a, 3b, 3c et, dans le cas du tableau du 2e cycle, 4a et 4b. Deux traits pointillés subdivisent cette habileté en trois parties distinctes. Les dimensions 1a, 2a, 3a et, au 2e cycle, 4a feront l'objet de mesure sans contexte sonore. Les dimensions 1b, 2b et 3b feront l'objet de mesure à partir d'un contexte sonore réalisé par l'enseignant. Les dimensions 1c, 2c, 3c et, au 2e cycle, 4b feront l'objet de mesure à partir d'un contexte sonore puisé dans le répertoire des compositions d'aujourd'hui et du passé.

3) L'habileté à *appliquer* sera évaluée à partir de l'interprétation d'une pièce musicale. L'observation directe se fera de façon individuelle et/ou en petits groupes (duo, trio, quatuor ou quintette) et se fondera sur des critères préetablis par l'enseignant et connus de l'élève.

   Ces critères, d'ordre technique et musical, tiendront compte du type de pièce choisie et de la technique propre à l'instrument utilisé. Parmi les critères d'ordre technique, mentionnons: la position générale du corps et la tenue de l'instrument, la respiration, l'articulation, les exercices appropriés, bref, la connaissance et le respect des principes de base propres à son instrument. Quant aux critères d'ordre musical, ils pourront s'énumérer ainsi: le respect du code musical, la précision dans l'enchaînement des divers éléments de la partition, le tempo, le rythme, la justesse, les nuances, la conformité au style de la pièce

4) L'évaluation de l'habileté à *synthétiser* se fera sous l'une et/ou l'autre des formes suivantes : l'improvisation individuelle ou collective en petits groupes, la création individuelle ou collective. Les situations d'évaluation pourront être l'observation directe ou indirecte.

Cette création fera suite à une mise en situation qui favorisera l'exploitation de plusieurs éléments musicaux connus. La correction ou l'observation se fondera sur des critères préétablis et connus des élèves. Le respect des consignes constituera l'un des principaux critères d'évaluation retenus. Ceux-ci s'appuieront également sur l'utilisation des diverses composantes musicales comme les paramètres sonores, les éléments de structure, les éléments de technique et, au 2e cycle, les éléments d'histoire.

Précisons que, dans le contexte de l'évaluation d'une création sonore, le résultat sonore, seul, sera pris en considération. C'est la raison pour laquelle la dimension se rapportant au graphisme se trouve noircie, elle est donc inexistante. Le graphisme, représentation du sonore, est ici envisagé comme un moyen et non comme une fin en soi.

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

16-3505-05
8889-842